

STAGE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PERMIS À POINTS)

Réf de l'action : ECF S.310.PR indice 04 du 05/07/2021 -

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de s'interroger sur son comportement en matière de sécurité routière et éviter la réitération de comportements dangereux.
Être capable de contribuer à réduire le niveau d'exposition au risque d'accident pour soi et pour les autres.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne participant à un stage de sensibilisation de manière volontaire ou obligatoire :
- Cas n°1 : conducteur désireux récupérer des points sur son permis,
- Cas n°2 : conducteur ayant commis une infraction pendant la période probatoire ayant donné lieu à une perte d'au moins trois points,
- Cas n°3 : conducteur en alternative à la poursuite judiciaire ou composition pénale,
- Cas n°4 : conducteur ayant été condamné à la participation obligatoire au stage de sensibilisation,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

S'assurer du retrait effectif des points avant de participer au stage (cas 1), avoir reçu le courrier recommandé 48N (cas 2),

Le règlement intérieur précise les conditions à respecter pour obtenir l'attestation de stage. Dans les cas 1 et 2, le stage permet au maximum de récupérer 4 points de permis de conduire.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 15 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

- Présentations,
- Données de sécurité routière,
- Accidentologie,
- Données psychophysiologiques,
- Module spécifique : vitesse ou produits psychoactifs,
- Représentations, attentes et comportements de consommation, normes et contexte social, sentiment d'auto-efficacité et compétence perçue, contexte scientifique, niveau de motivation et comportement cible.



MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Profil du ou des intervenants.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire :

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Un binôme d'animateurs, tous deux référencés par la DSCR et titulaires d'une autorisation d'animer en cours de validité, comprenant :
 - Un Expert de sécurité routière (titulaire du BAFM ou BAFCRI),
 - Un Psychologue,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires :

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par les animateurs et le Directeur de l'organisme.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Attestation de fin de formation conforme au modèle officiel en vigueur.
- Formation non éligible au CPF.

Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

- Maximum 20 Stagiaires

HORAIRES

- Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE DE LA FORMATION

- 2 jours obligatoires (14 h30)